

2020 CÉDULE DES BÉNÉFICES (Qc)

	Problème juridique		*Bénéfice du régime	**Bénéficiaire paie		
	TESTAMENTS ET VÉRIFICATIONS					
	a) Testament simple ou codicille (Testament principal seulement)	\$125.	(B)	NIL		
	b) Testament ou codicille pour conjoint(e) (Testament principal seulement)	\$60.	• •	NIL		
	a) Mandat de protection	\$70.		NIL		
	b) Mandat de protection pour conjoint(e)		(B)	NIL		
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le montant forfaitaire) pour un mandat de fin de vie, des directives médicales ou					
	instructions quant aux soins désirés, faits dans le cadre d'un mandat de protection.					
	c) Procuration simple	\$45	(F)	NIL		
	d) Procuration pour conjoint(e)		(F)	NIL		
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le montant forfaitaire) pour des additions ou procurations supplémentaires nommant of procureurs ou mandataires alternatifs ou substituts.					
	Administration successorale					
	a) Travail du notaire/avocat					
	(i) Le défunt était membre du Régime à la date du décès <u>et</u> le(a) conjoint(e)	\$125.	de l'heure jusqu'à \$250.	\$125. de l'heure		
	survivant(e) du défunt ou l'enfant à charge est un bénéficiaire					
	(ii) Le liquidateur est un membre du Régime et un bénéficiaire		de l'heure jusqu'à \$250.	\$125. de l'heure		
	(iii) Autre que (a) (i) ou (a) (ii) ci-dessus	\$125.	de l'heure jusqu'à \$250.	\$250. de l'heure		
	b) Le travail du liquidateur de la succession (ou le travail du tuteur)					
	(i) comme (a) (i) ci-dessus	NIL		\$125. de l'heure		
	(ii) comme (a) (ii) ci-dessus	NIL		\$125. de l'heure		
	(iii) comme (a) (iii) ci-dessus	NIL		\$250. de l'heure		
	Litige pour une succession			-		
	a) La réclamation est de moins 10,000.00\$					
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$125	de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure		
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus		de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure		
			de l'heure jusqu'à \$500. de l'heure jusqu'à \$500.	·		
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	φ123. t	ue i fieure jusqu a \$300.	\$250. de l'heure		
	b) La réclamation est de plus de 10,000.00\$	****		0.405 J III		
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	-	de l'heure jusqu'à \$1250.	\$125. de l'heure		
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus		de l'heure jusqu'à \$1250.	\$125. de l'heure		
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$125.	de l'heure jusqu'à \$1250.	\$250. de l'heure		
	Litige pour un membre du Régime contestant une succession					
	a) réclamation de moins de 10,000.00\$	\$125.	de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure		
	b) réclamation de plus de 10,000.00\$	\$125.	de l'heure jusqu'à \$1250.	\$125. de l'heure		
	AUTRE: (ex. planification successorale complexe, intervivos, testaments secondaires	s et	NIL	\$125. de l'heure		
	supplémentaires, appels)					
	DROIT IMMOBILIER					
	Achat d'immeuble (hypothèques incluses)					
	a) À usage personnel (règle de 2 ans)	\$850. ((F)	NIL		
	b) Autre	NIL	· <i>,</i>	\$850. (F)		
	c) Transactions avortées		de l'heure jusqu'à \$850.	NIL		
	Offre d'achat (exclu: Amendement ou Révision) (règle de 2 ans)		de l'heure jusqu'à \$250.	\$125. de l'heure		
	, , ,		ue i neure jusqu a \$250.	\$125. de medie		
	Transmission, cession, déclaration, quittance (non-reliée à une nouvelle hypothèque);					
	prolongement de l'hypothèque, renouvellement ou amendement	£40F (E)	NIII		
	a) À usage personnel	\$125 (F)	NIL		
	b) Autre	NIL		\$125 (F)		
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses)	_				
	a) À usage personnel	\$400 (F)	NIL		
	b) Autre	NIL		\$400 (F)		
	Exercice d'un droit hypothécaire	\$125.	de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure		
	Litige immobilier					
	a) \$10,000 ou moins	\$125.	de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure		
	b) Plus de \$10,000		de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure		
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	- · ·	\$125. de l'heure		
١.	LOCATAIRE (logement à usage personnel)	·=				
	Non litigieux	\$125	de l'heure jusqu'à \$250.	\$125. de l'heure		
	Litige	ψ.20.	and a second second	ψ120. do Hilouie		
	a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins	\$125	de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure		
	b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction)		de l'heure jusqu'à \$2500. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure		
		\$125. (NIL	ue i neure jusqu a \$2000.			
	AUTRE: (ex.: appels)	ML		\$125. de l'heure		
	DROIT FAMILIAL					
	Non Contesté (aucun point en litige)	A	(E)	.		
	a) Tutelle et curatelle et l'homologation de mandat en prévision de l'inaptitiude	\$500.		NIL		
	b) Adoption	\$600.		NIL		
	c) Changement de nom	\$250. ((F)	NIL		
	d) i) Convention de société de fait ou de séparation de fait (non-reliée à un divorce,	\$350.	(F)	NIL		
	séparation ou dissolution d'union civile)					
	ii) Contrat de mariage ou d'union civile	\$125. ((F)	NIL		
	iii) Nouveau contrat de mariage incluant inventaire et acte de partage de la	\$350.		NIL		
	III) Nouveau contrat de manade moluant inventaire et acte de bartade de la					

1/1/2020

Bénéfice du régime*: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$125.00 de l'heure jusqu'au maximum des montants indiqués (H); les taxes payables

(e.g. TPS,TVQ) <u>ne sont pas</u> incluses dans le bénéfice du régime.

Bénéficiaire paie**: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$125.00 de l'heure (H) tel qu'indiqué (en plus des taxes, des déboursés et examen de titres).

NOTE: Cette cédule des bénéfices s'applique seulement si vous choisissez un(e) avocat(e) du régime ou un(e) avocat(e) coopérant(e) ou un(e) notaire coopérant(e).



<u>Bénéficiaire paie**</u>:

	Problème juridique	*Bénéfice du régime	**Bénéficiaire pa			
V.	DROIT FAMILIAL (cont)					
	e) Séparation légale en demande	\$500. (F)	NIL			
	f) Divorce, annulation, union civile en demande	\$500. (F)	NIL			
	g) Conjoint(e) ou dépendant en conflit - A/N NC	\$125. de l'heure jusqu'à \$125.	N/A			
	Procédures non-contestées non-mentionnées ci-dessus.	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	Procédures Contestées	\$125. de l'heure jusqu'à \$1500.	\$125. de l'heure			
	Appels (ex. Appels)	NIL	\$125. de l'heure			
	NOTE: "Non-Contesté" - signifie qu'il n'y a aucun aspect du dossier en litige entre les parties	au moment où elles rencontrent l'avocat(e) pour la	·			
	LITIGE CIVIL					
	Blessures corporelles (seulement ou en sus des dommages matériels)	\$125. de l'heure jusqu'à \$250.	\$125. de l'heure			
	Dommages matériels	\$125. de l'heure jusqu'à \$250.	\$125. de l'heure			
	Congédiement illégal, responsabilité professionnelle, diffamation	\$125. de l'heure jusqu'à \$250.	\$125. de l'heure			
_	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$125. de l'heure			
	DROIT PÉNAL ET INFRACTION ROUTIERE					
	Véhicule moteur	AIII	\$405 do l'hours			
	a) Non en mouvement	NIL	\$125. de l'heure			
	b) En mouvement	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	Droit criminel, demande de suspension du casier, cautionnement	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	La contestation de la suspension d'un permis de conduire pour des raisons médicales	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure			
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$125. de l'heure			
	CONSOMMATEUR/DÉBITEUR					
	Réclamation pour dette personnelle/familiale (exclu: blessures corporelles, dette					
	a) \$10,000 ou moins	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	b) Plus de \$10,000	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure			
	Faillite (exclu: services rendus par le syndic)					
	a) \$10,000 ou moins	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	b) Plus de \$10,000	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure			
	Contrat, de consommateur (ex: biens, garantie)	* * // *	*			
	a) \$10,000 ou moins	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	b) Plus de \$10,000	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure			
	Réclamation d'assurance, perte de couverture	ψ123. de i lieure jusqu'à ψ2300.	ψ125. de medie			
	•	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	¢125 do l'houro			
	a) \$10,000 ou moins		\$125. de l'heure			
	b) Plus de \$10,000	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500. NIL	\$125. de l'heure			
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$125. de l'heure			
Ш	DROIT ADMINISTRATIF					
	Réclamation de vétérans, réclamation relative à l'aide sociale (inclus: l'assemploi, Loi					
	sur les accidents de travail et indemnité aux victimes d'actes criminels) (première audition					
	seulement)					
	a) \$10,000 ou moins	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	b) Plus de \$10,000	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure			
	Droit de la citoyenneté et de l'immigration (première audition seulement)					
	a) \$10,000 ou moins	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	b) Plus de \$10,000	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure			
	Demande en vertu de la Loi sur la Régie des Rentes du Québec ou Pension du Canada	• •				
	(première audition seulement)					
	a) \$10,000 ou moins	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	b) Plus de \$10,000	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure			
	Prestations de cotisations fiscales (exclu: préparation de rapports d'impôt, planification	ao jacqu u ψ20001	ψ120. de l'heule			
	fiscale); Fiscalité - Vérification (première audition seulement); Contestation de taxes foncières (première audition seulement)					
	a) \$10,000 ou moins	\$125. de l'heure jusqu'à \$500.	\$125. de l'heure			
	b) Plus de \$10,000	\$125. de l'heure jusqu'à \$2500.	\$125. de l'heure			
	AUTRE: (ex.: planification fiscale, appels)	NIL	\$125. de l'heure			
	AO I NE. (GA., PIRITIDATION NOCAID, REPORT)	141E	φ125. de Hieule			

1/1/2020

Bénéfice du régime*:

rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$125.00 de l'heure jusqu'au maximum des montants indiqués (H); les taxes payables (e.g. TPS,TVQ) ne sont pas incluses dans le bénéfice du régime.
rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$125.00 de l'heure (H) tel qu'indiqué (en plus des taxes, des déboursés et examen de titres).

NOTE: Cette cédule des bénéfices s'applique seulement si vous choisissez un(e) avocat(e) du régime ou un(e) avocat(e) coopérant(e) ou un(e) notaire coopérant(e).